

**CONTRAT MULTIRISQUE RISQUES HABITATION :
 CONTRAT STANDARD**

NOS CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

CONTRAT :

ON ACCEPTE

Résidence principale en France métropolitaine.
 Propriétaire ou locataire d'un appartement ou d'une maison.
 Max 8 pièces principales avec un capital allant de 10 000 à 60 000€ et au max 500 m² de dépendances.
 au maximum 1 sinistre autre que vol et incendie :
 Tarif en ligne.
 si plus d'un sinistre ou 1 sinistre vol et incendie :
 Demander le devis au service production.

ON REFUSE

Résidence en corse ou à l'étranger.
 Résidence secondaire.
 Résidence de plus de 8 pièces principales et/ou un capital supérieur à 60 000€.
 Déclaration de plus d'un sinistre.
 Contrat résilié pour sinistres ou nullité du contrat pour fausse déclaration.
 Contrat résilié pour non paiement de primes.
 Chiens de 1^{ère} et 2nd catégorie.

VIE DU CONTRAT :

FRACTIONNEMENT :

Contrat annuel avec tacite reconduction. Fractionnement annuel obligatoire. (échéance principale : 01 janvier)

GARANTIES :

TABLEAU DES GARANTIES : Formule unique, pas d'option possible.

GARANTIES	GARANTI		INFOS COMPLEMENTAIRES
	OUI	NON	
Responsabilité Civile	X		Dommmages corp : 7 500 000€ max/sin Dommmages matériels : 750 000€ max/sin
Incendie et risques annexes	X		Mobilier : Valeur à neuf
Tempête / Grêle / Neige	X		Franchise 280 €
Catastrophes naturelles / technologiques	X		Franchise fixée par les pouvoirs publics
Dégâts des eaux, gel	X		Franchise 300 €
Vol / Vandalisme et détériorations	X		Capital indiqué sur les conditions particulières.
Bris de Glaces	X		Plafond de 3 000€ max.
Frais de démolition et déblais	X		Frais réels
Frais de relogement	X		10% de l'indemnité bâtiment
Perte d'usage, perte de loyer	X		2 années de loyers
Honoraires d'experts	X		5% du montant total de l'indemnité
Accidents électriques	X		Franchise 200 €
Objets de valeurs, bijoux et espèces	X		à concurrence de 30% du contenu.
Contenu des congélateurs et accident ménagers	X		Montant max : 1 000€ avec une franchise de 100€
Piscine extérieure	X		extension de la garantie vol et RC.
RC assistante maternelle		X	

DEPENDANCES : jusqu'à 500 m²

Les 50 premiers mètres carrés sont garantis d'avance. Au-delà elles doivent être déclarées. Capital limité à 2 000€.
 Les dépendances peuvent être situées à la même adresse ou dans un rayon de 20 kms maximum.